

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 13 et 14 avril 2015

**2015 DPA 32** Réhabilitation et extension du cinéma « LE LOUXOR » 75010 Paris-Marché de travaux-Indemnisation d'un particulier.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation de Mme X en raison des préjudices occasionnés dans son appartement par les travaux de réhabilitation et d'extension du cinéma « LE LOUXOR » ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de Mme X en raison des préjudices occasionnés dans son appartement par les travaux de réhabilitation et d'extension du cinéma « LE LOUXOR ».

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 67, nature 678, rubrique 314 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**